

**ACCORD-CADRE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
SUR LES MILIEUX HUMIDES MEDITERRANEENS**

**ENTRE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE
ET LA FONDATION TOUR DU VALAT**

2015 – 2018

Entre les soussignés :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dont le siège est au 2-4 allée de Lodz, 69363 LYON Cedex 07, représentée par son Directeur Général, Monsieur Martin GUESPEREAU, ci-après dénommée "l'Agence",

La Fondation Tour du Valat dont le siège est au Sambuc, 13200 ARLES, représentée par son Président, M. Jean-Paul TARIS, ci-après dénommée "Tour du Valat",

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

En France, les milieux humides abritent environ 25 % de la biodiversité, mais comptent parmi les habitats écologiques qui ont le plus régressé (- 67 % en France métropolitaine au XXe siècle).

Pourtant ces milieux sont réglementairement reconnus comme des infrastructures naturelles aux fonctions essentielles notamment pour l'épanchement de crue et la biodiversité.

Le district Rhône Méditerranée possède une grande diversité de milieux humides : 11 des 13 grands types recensés au niveau national y sont présents. Le constat sur la persistance de leur disparition est pourtant le même qu'à l'échelle nationale.

Dès 1996, le **Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** Rhône Méditerranée et Corse, qualifie de « déterminante » la contribution des zones humides à l'état des masses d'eau. Ce rôle est renforcé dans le **SDAGE de 2009 en adéquation avec les objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau dans son orientation fondamentale 6B**. Les zones humides contribuent de manière significative à l'atteinte du bon état de la masse d'eau ou de son maintien.

La Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) fixe aux Agences de l'eau un objectif d'acquisition « à des fins de lutte contre l'artificialisation de sols et de valorisation, notamment agricole ». Au-delà d'un soutien incitatif à la préservation et à la restauration des zones humides, il s'agit désormais pour ces acteurs publics d'organiser **une action de préservation de ces milieux naturels remarquables en tenant compte des menaces qui pèsent sur eux**.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de son 10^{ème} programme a pour objectif prioritaire de préserver ou restaurer **10 000 ha de zones humides sur la durée du programme 2013 – 2018**. Pour ce faire elle soutient l'ensemble des actions qui visent à préserver ou restaurer les zones humides, qu'ils s'agissent d'acquisition de connaissances, d'élaboration de plans de gestion, d'acquisitions foncières, de travaux de restauration ou de gestion du caractère humide de ces écosystèmes.

La Tour du Valat, créée il y a 60 ans par Luc Hoffmann, a développé son activité de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes avec un souci constant **« mieux comprendre les zones humides pour mieux les gérer »**. Elle s'est donné pour mission d'arrêter la perte et la dégradation des zones humides méditerranéennes et de leurs ressources naturelles, les restaurer et promouvoir leur utilisation rationnelle.

Convaincue que ces milieux menacés procurent des services éminents à la société et qu'ils ne pourront être préservés que si activités humaines et protection du patrimoine naturel vont de pair, la Tour du Valat développe des programmes de recherche et de gestion intégrée qui favorisent les échanges entre scientifiques, usagers et décideurs et ont vocation à alimenter les politiques publiques relatives à l'eau et aux zones humides. C'est également un centre de ressources documentaires unique en Méditerranée, spécialisé en écologie des zones humides.

LES ACTIONS DE LA TOUR DU VALAT SUR LES MILIEUX HUMIDES AUJOURD'HUI

La Tour du Valat, située au cœur de la Camargue, est un organisme privé de recherche. Elle a la forme juridique d'une fondation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1978.

La structure emploie environ soixante-dix personnes, chercheurs, ingénieurs et techniciens, qui interviennent dans tout le bassin méditerranéen. Son équipe scientifique développe des programmes de recherche sur le fonctionnement des milieux humides (dans une acceptation très large de ce terme), développe et capitalise des outils et méthodes de gestion durable de ces milieux. Les résultats sont transférés et mutualisés selon diverses modalités (communication, formation, projets innovants menés en partenariat...). Une part prépondérante de l'activité de la Tour du Valat en termes de recherche, d'expertise et d'appui s'exerce dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse et nombre d'actions fait déjà l'objet d'aides de l'agence de l'eau RMC à la Tour du Valat.

Gestionnaire d'un domaine de 2 600 ha

La Tour du Valat possède un domaine de 2 600 hectares dont 1 844 sont classés en réserve naturelle régionale (RNR), qui englobe tous les habitats naturels représentatifs de la Camargue fluvio-lacustre. Au-delà de sa mission conservatoire de la biodiversité, ce domaine est utilisé de façon importante pour les travaux scientifiques, comme site pilote pour une exploitation durable des ressources naturelles et comme site de démonstration. L'agence de l'eau a participé aux actions de restauration de ce domaine (plan de gestion 2011-2015 : suivis des habitats côtiers et de la végétation, des niveaux d'eau et de la salinité, du rétablissement des continuités écologiques).

Co-gestionnaire des étangs et marais des salins de Camargue

L'agence de l'eau RMC a contribué à l'acquisition par le Conservatoire du Littoral d'un vaste ensemble foncier d'aujourd'hui plus de 6 700 hectares constitués d'anciennes lagunes à vocation salicole. La gestion du site a été confiée au Parc Naturel Régional de Camargue, en partenariat avec la Société Nationale de Protection de la Nature et la Tour du Valat. La démarche à mener dépasse largement les problématiques habituelles de gestion d'une zone humide protégée : il s'agit en effet de comprendre le fonctionnement de ce site en évolution rapide, et de générer les informations nécessaires à une démarche de restauration écologique portant sur des superficies inédites en France, tout en offrant des possibilités de découverte et de diversification économique douces. Avec l'arrêt de la gestion hydraulique salinière, un enjeu important consiste à reconnecter le site avec la mer et l'étang central du Vaccarès, assurant une circulation des eaux et des échanges biologiques. Il s'agit également de reconstituer les écosystèmes littoraux tout en mettant en œuvre une gestion adaptative à l'élévation du niveau de la mer, par un retrait maîtrisé et progressif du trait de côte dans les secteurs soumis à l'érosion.

Hébergeur du secrétariat MedWet

La Tour du Valat est un partenaire historique et le principal contributeur technique de l'initiative MedWet, première initiative régionale de la convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, regroupant 27 pays du pourtour méditerranéen. Elle est mandatée depuis 2008 par les instances décisionnelles de MedWet pour développer un large partenariat visant à établir et animer un observatoire des zones humides méditerranéennes. La Tour du Valat héberge le secrétariat de l'initiative MedWet à compter de 2014 pour une durée de 3 ans, avec un soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie.

Animateur du Pôle-Relais lagunes en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels (CEN) LR et l'office de l'environnement de la Corse (OEC)

Le Pôle-relais lagunes (un des cinq pôles-relais en France) a pour mission d'informer, de sensibiliser et de valoriser les initiatives locales de conservation des milieux humides sur le bassin méditerranéen français dans le cadre des grandes orientations nationales. Il s'agit d'animer des échanges entre gestionnaires, scientifiques, décideurs et socioprofessionnels.

Actions principales : veille informative, diffusion/vulgarisation de l'information (newsletter, synthèses thématiques, brochures, etc.), animation de réseaux, (co)organisation d'événements (sensibilisation, échanges techniques).

Participation au programme RhoMéo :

La Tour du Valat est un des partenaires du programme RhoMéo (2009-2013) dont l'objectif était de définir une boîte à outils d'indicateurs de l'évolution de l'état des zones humides. Elle a co-animé avec le Conservatoire Botanique National Alpin l'axe B « définir les méthodes permettant de réaliser un observatoire de l'ensemble des zones humides à l'échelle du bassin RMED » du programme RhoMéo sur le bassin Rhône-Méditerranée, prenant ainsi en charge, pour la partie sud, les développements méthodologiques pour les indicateurs cartographiques de rapportage à petite et grande échelle sur les zones humides.

L'ensemble de ces actions, soutenues depuis de nombreuses années par l'agence de l'eau et la Tour du Valat, alimentent une réflexion permettant la mise en place d'un accord-cadre afin de structurer leur partenariat. Les deux partenaires souhaitent pérenniser leurs actions, améliorer la définition des enjeux en amont pour favoriser l'accompagnement des gestionnaires de milieux humides.

AMBITION DE L'ACCORD-CADRE 2014-2018

Les deux partenaires reconnaissent le statut particulier des zones humides et des lagunes méditerranéennes et leur position irremplaçable d'espaces de transition entre la terre et l'eau. C'est à ce titre que ces milieux naturels remarquables remplissent des fonctions uniques, qui soutiennent le bon état des masses d'eau (biologiques-écologiques, physiques-biogéochimiques, hydrologiques-hydrauliques).

Convaincus de l'urgence et de l'intérêt d'agir pour la préservation des milieux humides, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Tour du Valat s'engagent conjointement à continuer à développer ensemble des actions communes d'acquisition de connaissances, de restauration et de gestion innovantes, ciblées sur les zones humides et les lagunes méditerranéennes dans l'objectif d'atteindre le bon état fixé par la Directive cadre sur l'Eau.

ARTICLE I . OBJET

Le présent accord cadre a pour objet de définir les modalités de partenariat sur la période 2014 – 2018 entre l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et la Tour du Valat, en vue d'atteindre les objectifs indiqués dans l'article II.

Il précise les modalités d'appui technique, financières et partenariales mises en place par les signataires pour l'atteinte des objectifs partagés, y compris les moyens qu'ils requièrent.

Les milieux concernés par l'accord cadre sont les zones humides (telles que définies par le Code de l'Environnement et l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 et pris en application de l'article R. 211-108), ainsi que les lagunes oligo-méso-halines, désignés

ci-après par le terme plus général de milieux humides. Les espaces de fonctionnement de ces milieux pourront être intégrés selon les thématiques abordées.

RhoMéo

ARTICLE II. CONTENU

Compte tenu des priorités et des objectifs que l'agence de l'eau s'est fixée dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018) en matière de préservation et de restauration des lagunes et des zones humides, des objectifs poursuivis par la Tour du Valat dans la compréhension et la gestion des zones humides et de la volonté des deux partenaires de contribuer fortement à une meilleure prise en compte de ces milieux, l'agence de l'eau et la Tour du Valat retiennent dans le présent accord cadre, les objectifs prioritaires suivants :

- améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux humides méditerranéens, ainsi que de leurs fonctions et de leurs services, et pour préciser leur état et permettre l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- suivre les lagunes oligo-méso-halines pour améliorer la connaissance de l'état et du fonctionnement de ces milieux et permettre l'atteinte du bon état sur ces masses d'eau,
- promouvoir et valoriser une gestion adaptative et innovante ainsi que la restauration des de ces milieux humides.

L'accord cadre détaille notamment :

- les axes de travail ;
- les thématiques d'intervention ;
- le pilotage du partenariat et les conditions de suivis et d'évaluation.

Les partenaires veillent à leur information réciproque, à la synergie des moyens mis en œuvre et à leur optimisation, en assurant la lisibilité, la transparence des actions, la diffusion et la valorisation des résultats obtenus.

AXE 1 - Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux milieux humides méditerranéens, ainsi que de leurs fonctions et services et préciser leur état pour permettre l'atteinte des objectifs du SDAGE

1.1 Impact des changements globaux et notamment du changement climatique

- Analyse des effets des changements globaux sur le fonctionnement hydrologique, les fonctions et la biodiversité des milieux humides de Camargue

Objectifs : Analyser l'importance relative des changements globaux et de la gestion directe des écosystèmes sur le fonctionnement hydrologique et la biodiversité des milieux humides camarguais et plus largement méditerranéens. Analyser ces milieux au travers des fonctions (hydrologie-hydraulique, physique-biogéochimique, biologique-écologique) et de l'impact du changement climatique

- Dynamique du fonctionnement des marais et étangs des anciens salins, adaptation au changement climatique et à la modification du trait de côte.

Objectifs : analyse des modifications de fonctionnement des marais et étangs des anciens salins, définition des principes de gestion ou de non intervention intégrant les contraintes du changement climatique et compatibles avec la perception sociale et économique locale.

1.2 Consolidation d'indicateurs DCE et évaluation milieux humides / Natura 2000.

- Consolidation des indicateurs de suivi des lagunes dessalées (oligo-halines et méso-halines) de Camargue, de l'Hérault et de l'Aude.

Objectifs: suite aux travaux conduits depuis 2009 sur le suivi et la mise au point d'indicateurs adaptés à ces lagunes, consolider, dans un premier temps, l'indicateur « macrophytes » proposé grâce à l'acquisition de données complémentaires et poursuivre les tests d'agrégation des métriques.

- Participation au projet de programme LIFE « suivi des zones humides 2015-2019 » :

Objectifs: produire des outils pertinents et opérationnels pour le suivi de l'état des zones humides, qui répondent à un souci d'efficacité et d'économies de moyens en proposant d'étendre le champ des indicateurs à d'autres thématiques que l'évaluation de l'état des zones humides (suivi d'opération de restauration ou de mise en œuvre de mesures compensatoires par exemple) et en effectuant les nécessaires adaptations méthodologiques (rigueur qui a prévalu lors du programme RhoMéo).

La bonne conduite de ce programme permettra d'aboutir aux principaux résultats attendus :

- production d'outils techniques pour le suivi de l'évolution de l'état des zones humides, adaptés au contexte de chaque bassin hydrographique concerné ;
- mise en place de réseaux de suivis de l'état des ZH dans différents bassins et capitalisation des données dans un outil mutualisé de gestion des données ;
- conception d'adaptations méthodologiques permettant d'élargir le champ d'application initialement visé pour les indicateurs de la boîte à outils.

NB à la rédaction de l'accord cadre : il s'agit d'une intention de projet de programme soutenu par le MEDDE et les agences de l'eau, porté par la fédération des conservatoires d'espaces naturels. Le LIFE « Gouvernance et Information » a été retenu en concertation avec le MEDDE. Les suivis des milieux humides et l'harmonisation d'indicateurs de leur évolution à de larges échelles ont en effet pour but « d'aider et d'orienter les décisions de préservation et de restauration de ces milieux », au cœur de ce dispositif. Les objectifs principaux du projet sont de partager des outils pertinents et opérationnels pour la mise en place de suivis de l'état des zones humides, dans un souci d'efficacité et d'économies de moyens, à l'échelle des grands bassins versants.

L'agence de l'eau peut participer au financement des opérations de l'axe 1 par une subvention allant jusqu'à 50%.

AXE 2 – Suivi des lagunes oligo-méso-halines

- Prise en charge du programme de surveillance sur les lagunes oligo-mésahalines (RCS et RCO) pour la période 2016-2021 et déploiement en routine des indicateurs de suivi de ces lagunes.

Objectifs: produire les éléments RCS/RCO sur ce volet et les bancariser

La première campagne « eaux côtières et de transition » de ce programme de surveillance se déroule en 2015. Le suivi confié à la Tour du Valat concerne la physico-chimie de l'eau (1 fois tous les 2 ans), le phytoplancton (1 fois tous les 2 ans) et les macrophytes (2017 et 2020). Il comprend les phases de terrain, d'analyse et de bancarisation sous Quadrige 2.

Les masses d'eau concernées sont Campagnol (FRDT05b), Vendres (FRDT07), Grand Bagnas (FRDT09), Murette (FRDT13e), Scamandre-Charnier (FRDT13h), La Palissade (FRDT14c), Bolmon (FRDT15c).

L'agence de l'eau peut participer au financement des opérations de l'axe 2 par une subvention allant jusqu'à 80% au titre de la mise en œuvre du programme de surveillance de la DCE.

AXE 3 - Promouvoir la gestion adaptative et la restauration des milieux humides

2.1 Valorisation des expériences de gestion et de restauration

Objectifs : valorisation du retour d'expérience de la Tour du Valat dans la gestion et la restauration de milieux humides méditerranéens

- participation dans le cadre de l'étude REX (retour d'expérience sur 30 plans de gestion - bassin RMC 2014) ;
- Synthèse de 40 ans de gestion de la Tour du Valat et réflexion autour du concept de plan de gestion « open standard » ajusté aux sites de grande dimension, tests pour adaptation, validation et mise en œuvre ;
- Sur les terrains en gestion par la Tour du Valat ou en partenariat avec d'autres acteurs de Camargue :
 - Rassembler ou collecter les données et l'expertise nécessaires pour préparer des plans de restauration de zones humides,
 - réaliser des outils d'information et de sensibilisation pour valoriser les connaissances acquises sur la restauration et la gestion des milieux humides à destination des acteurs des territoires (collectivités, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...) et organiser des événements à destination du grand public. Il pourra également s'agir de décliner l'étude « retours d'expérience » portée par l'agence en formalisant des outils spécifiques sur les milieux méditerranéens (CCTP type, fiches actions sur ces milieux au titre de la restauration et de l'entretien des fonctions..).

2.2 Mise en œuvre de protocoles de suivis des milieux humides en Camargue

Objectifs : qualifier et quantifier l'évolution des milieux humides en Camargue (lagunes, anciens salins, marais doux à saumâtres, écosystèmes littoraux, ...) en termes d'état écologique, de fonctions, services et valeurs, d'évolution selon les modes de gestion et de potentialités d'accueil pour la faune vulnérable sur l'ensemble du delta (flore, amphibiens, reptiles, invertébrés...).

- Evaluer les opérations de restauration des zones humides, sur les propriétés de la Tour du Valat et les sites du conservatoire du littoral dont la gestion lui est concédée, par déploiement en routine des indicateurs de la boîte à outils RhoMéo les plus pertinents définis dans le cadre de la stratégie de bassin pour les zones humides,
- Suivi de populations de poissons ou autres espèces indicatrices d'état (à définir et faisabilité à évaluer selon les objectifs de connaissance ou de fonctionnement).

L'agence de l'eau peut participer au financement des opérations de l'axe 3 par une subvention allant jusqu'à 50%.

ANNEXE 1 : liste des opérations prévisionnelles indicative sur les 2 premières années du programme

ARTICLE III. ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau s'engage à :

- Attribuer des aides financières dans le cadre de son programme « Sauvons l'eau », en application des règles d'attribution et de versement des subventions en vigueur au moment et de l'éligibilité du programme d'action qui sera adressée par la Tour du Valat à l'agence.
- Soutenir et valoriser les actions de la Tour du Valat qui intègrent ses enjeux, et apporter un appui technique selon les thèmes concernés à la Tour du Valat ainsi qu'un appui sous forme

de fournitures de données (études, informations, DCE, SDAGE, ...) sous réserve des disponibilités et des possibilités d'accès à ces données.

A ce titre, les publications de la Tour du Valat pourront être valorisées dans le cadre du site internet de l'agence de l'eau SAUVONS L'EAU et seront téléchargeables sur la base documentaire FONTAINE et l'agence de l'eau s'engage à faire la promotion de cet accord cadre.

ARTICLE IV. ENGAGEMENTS DE LA TOUR DU VALAT

Les programmes d'actions de la Tour du Valat seront présentés à l'agence de l'eau, avant la fin de l'année n-1 pour l'ensemble des projets de l'année n. Des projets relevant d'urgence ou d'opportunités ponctuelles n'ayant pas pu être prévus avant la fin de l'année n-1 pourront être instruits en cours d'année n.

La Tour du Valat pourra également rechercher d'autres aides financières auprès des services de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'entreprises privées, elle s'engage à informer l'agence de l'eau des autres aides attribuées.

La Tour du Valat établira, à l'issue de chaque année, un rapport d'activité présentant l'état d'avancement des actions engagées et en précisant éventuellement les difficultés de nature à modifier le calendrier prévisionnel des actions et leur montant.

De plus, à l'achèvement de chaque opération, la Tour du Valat établira également un rapport d'évaluation en vue d'une part, d'apprécier l'impact des actions engagées, et d'autre part d'évaluer la perception sur le terrain de la politique menée en matière de milieux humides, notamment vis-à-vis de la mise en œuvre de la DCE et du SDAGE Rhône Méditerranée.

L'agence sera invitée dans les manifestations que la Tour du Valat sera amenée à organiser dans le cadre de la présente convention et sera identifiée dans tous les outils de communication et sensibilisation liés aux programmes qu'elle finance.

La Tour du Valat veillera tout particulièrement à encourager la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des projets par les structures de gestion locales ou les usagers, lorsque ceux-ci peuvent se les approprier.

ARTICLE V : MODALITES DE SUIVI

Chaque année un comité de pilotage se réunira pour discuter d'un programme d'actions commun. Ce comité se réunira une fois par an, à mi année, à l'initiative de la Tour du Valat, pour examiner l'état d'avancement des programmes déjà engagées (années en cours et antérieures) et les actions programmées (à fin d'année et année à venir).

Le comité de pilotage de l'accord cadre sera composé de représentants de l'agence de l'eau et de la Tour du Valat.

Pour chaque action, un comité de pilotage composé des partenaires intéressés sera constitué.

ARTICLE VI : DUREE DE L'ACCORD-CADRE ET RESILIATION

Le présent accord-cadre entrera en vigueur à la date de sa signature par les partenaires et prendra fin au 31 décembre 2018.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans le présent accord-cadre, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Les parties conviennent que les éventuels litiges nés de l'application du présent accord cadre seront portés, à défaut d'accord amiable entre elles, devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à _____ en deux exemplaires.

Le

**Pour l'Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**

Le Directeur Général

Martin GUESPEREAU

Pour la Fondation Tour du Valat

Le Président,

Jean-Paul TARIS

ANNEXE 1 : liste des opérations prévisionnelles sur les 2 premières années du programme

AXE 1 - Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux humides méditerranéens, ainsi que de leurs fonctions et services et préciser leur état pour permettre l'atteinte des objectifs du SDAGE

1.1 Impact des changements globaux et notamment du changement climatique

- a) Analyse des effets des changements globaux sur le fonctionnement hydrologique, les fonctions et la biodiversité des milieux humides de Camargue

Développer et valoriser le modèle "Mar-O-Sel" pour la formation et la sensibilisation des acteurs de la gestion de l'eau en Camargue pour leur montrer les relations entre la gestion de l'eau et la structure et composition spécifique de la végétation aquatique dans les marais.

- b) Utilisation du bassin Rhône-Méditerranée comme cas d'étude approfondie quant à la possibilité d'utiliser les indicateurs du Réseau Empreinte Eau (« Water Footprint Network ») à l'échelle du bassin Méditerranéen

Dans le cadre d'une déclinaison régionale des indicateurs pertinents de ce réseau (« Blue Water Scarcity ; Total Pollution Level, Grey Water Footprint ») recherchée par l'Observatoire des Zones Humides Méditerranéennes, et pour laquelle les grandes bases de données à l'échelle mondiale ne sont plus suffisantes, fournir un cas d'école provenant d'un des bassins méditerranéens où les données de suivi sont vraisemblablement les plus complètes.

- c) Dynamique du fonctionnement des marais et étangs des anciens salins, adaptation au changement climatique et à la modification du trait de côte.

Ce projet inclut différents volets :

- Co-rédaction du plan de gestion des étangs et marais des salins de Camargue (2016) prenant en compte les effets du changement climatique et la gestion adaptative du trait de côte.
- Modélisation hydraulique et hydrologique du fonctionnement des étangs et marais des salins de Camargue (2015-2016)
- Cartographie des habitats Natura 2000 et suivi des changements des modifications des écosystèmes (et des habitats Natura 2000) (2015-2016)
- Evaluation préliminaire du rétablissement de la continuité pour les poissons sur l'axe Vaccarès / anciens salins de Camargue / mer (2015 & 2016).
- Mise en place d'un suivi à long terme de la dynamique des populations d'amphibiens sur les anciens salins

1.2 Consolidation d'indicateurs DCE et évaluation milieux humides / Natura 2000.

- a) Participation au projet de programme LIFE « suivi des zones humides 2015-2019 » :

Projet à soumettre en 2015, mise en œuvre fin 2015 et années suivantes

- b) Utilisation de la télédétection pour le suivi par télédétection des peuplements de passereaux paludicoles et des roselières en Camargue

Finalisation et valorisation (diffusion) d'un projet méthodologique (2015 ou 2016)

AXE 2 – Suivi des lagunes oligo-méso-halines

- a) Programme de surveillance sur les lagunes oligo-mésahalines (RCS et RCO) pour la période 2016-2021 et déploiement en routine des indicateurs de suivi de ces lagunes.

2015 : Campagne de surveillance pour la physico-chimie de l'eau et le phytoplancton (terrain et analyses)

AXE 3 - Promouvoir la gestion adaptative et la restauration des milieux humides

3.1 Valorisation des expériences de gestion et de restauration

- a) participation à l'étude REX

Retour d'expérience sur 30 plans de gestion ; activités et calendrier dépendant de l'étude MO Agence de l'eau

- b) projet LIFE-Lagunes Méditerranéennes paneuropéen

Participation à un futur projet LIFE+ dans l'esprit d'une « déclinaison internationale du travail du Pôle-relais Lagunes ». Projet LIFE+ à soumettre en 2015.

Sur les terrains en gestion par la Tour du Valat ou en partenariat avec d'autres acteurs de Camargue :

- c) Suivi et évaluation de la restauration du Cassaire (propriété du Conservatoire du Littoral, Arles)

Projet à soumettre en 2016.

- d) Suivi de l'activité de pêche professionnelle dans les anciens salins 2015 & 2016

Opération de la notice de gestion, déjà cofinancée par AE RMC en 2012-2013, et à poursuivre... (2015-2016)

- e) Valorisation de Mar-o-Sel dans un document de gestion des marais de Camargue

Développer et valoriser le modèle "Mar-O-Sel" pour la formation et la sensibilisation des acteurs de la gestion de l'eau en Camargue pour leur montrer les relations entre la gestion de l'eau et la structure et composition spécifique de la végétation aquatique dans les marais. (Egalement inclut dans l'axe 1.1).

- a) Actions de sensibilisation / communication sur le site des Marais et étangs des salins de Camargue et dans le cadre du Festival de la Camargue

- b) 2015 : Réalisation du plan de gestion de la Tour du Valat

2.2 Mise en œuvre de suivis des milieux humides en Camargue

- a) Utilisation de la télédétection pour le suivi par télédétection des peuplements de passereaux paludicoles et des roselières en Camargue

Finalisation et valorisation (diffusion) d'un projet méthodologique (2015 ou 2016). Présenté également dans l'axe 1.2.

- b) Suivis de la coupe des roselières et des populations nicheuses de hérons paludicoles et arboricoles en Camargue (survol)

- c) Déploiement en routine des indicateurs de bassin (RhoMéo) sur les propriétés de la Tour du Valat, le Bois de Tourtoulon et les marais et étangs des anciens salins de Camargue 2016

- d) Suivi de populations d'Anguille et de Silure

Suivi des populations de poissons sur le canal de Fumemorte Camargue. Une expérience de contrôle de la population de silures et d'évaluation des conséquences sur les populations de poissons, notamment d'anguilles, est en cours depuis plusieurs années (2015 et 2016)